



Voie privée, à qui appartiennent les egouts ?

Par **Tyjean**, le **04/07/2023** à **21:37**

Propriétaires d'une impasse privée, nous nous inquiétons du tout à l'égout dans notre impasse, cause de reflux/inondation chez des particuliers lors de pluies orageuses. Le département nous soutient que l'entretien et la réfection de ces canalisations (qui raccordent chaque pavillon et débouchent sur une canalisation appartenant au département) sont à notre charge. Nous soutenons l'inverse. Qui a raison ?